

2016

Rapport annuel sur la gestion des déchets



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2016

sur le prix
et la qualité
du service
public
d'élimination
des déchets
ménagers
et assimilés

établi conformément
au décret n°2000-404
du 11 mai 2000 relatif au
rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
public d'élimination des
déchets



Olivier Pénin
Vice-Président
délégué à
l'environnement
et au
développement
durable

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2016 sur la gestion des déchets vous présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Conformément au décret du 30 décembre 2015, de nouveaux éléments de suivi sont désormais présentés. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible que possible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et obligations réglementaires.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets. Le tri des déchets d'ameublement sur deux de nos déchèteries bouleverse quelque peu les habitudes mais constitue une vraie avancée dans le sens de la valorisation et du recyclage. Autre évènement marquant, l'édification des premières pierres du chantier de la dynamisation du tri des déchets recyclables. Ses objectifs sont l'atteinte de performances quantitatives et qualitatives cohérentes avec les spécificités de notre territoire et l'optimisation technique et financière du service. Les premiers bénéfices de ce projet ne pourront commencer à être visibles sur le terrain qu'en 2017 mais devraient s'inscrire dans le temps. Dans cette attente, les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis, chose rare dans le contexte économique actuel, de baisser le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un des niveaux le plus bas du département.

Sommaire

1	Les faits marquants 2016	4
2	Les indicateurs techniques	6
	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
	Les performances de tri sélectif	10
	Les déchets des professionnels	11
	La collecte en déchèteries	12
	Les modes de traitement des déchets collectés en déchèteries.....	13
	« Zoom sur » : La sécurisation des déchets générateurs de recettes	14
	La plate-forme de compostage	15
	Le quai de transfert	15
3	Le traitement.....	16
4	Les modalités d'exploitation du service	20
	Des femmes et des hommes au service d'un territoire	21
	Un équilibre entre régie et prestations de service	21
	Les actions de prévention et de sensibilisation	22
5	Les indicateurs financiers	24
	Principales prestations rémunérées annuellement	25
6	Les indicateurs de suivi.....	28

CHIFFRES CLÉS 2016

Collecte de déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et déchèteries) :
24 027 tonnes
soient 579,7 kg / habitant.

Déchets recyclables (emballages, verre et papier) :
38,3 kg / habitant

Verre ménager :
19,7 kg / habitant

Erreurs de tri :
1,98 kg / habitant

Collecte d'encombrants en porte à porte :
11,1 kg / habitant

Collecte en déchèterie :
230,2 kg / habitant



1 Les faits marquants 2016



Changement de destination pour les déchets recyclables

Pour traiter les déchets issus de la collecte sélective, Terre de Camargue, en collaboration avec le syndicat de traitement Entre Pic et Etang, a décidé de changer de centre de tri pour la nouvelle installation construite à Nîmes en 2015 par le Sitom Sud Gard. A la clé : un coût près de deux fois moins cher et une simplification du tri à terme.

Les 4 bénéfices de Valréna

- Plus économique : 154 € la tonne d'emballages triée contre 247 € auparavant, et 15 € la tonne de papier triée contre 59 €.
- Plus performant : il permet de trier les petits emballages inférieurs à 3 cm (couvercles, capsules...). D'ici 2018, il permettra d'étendre les consignes de tri des emballages plastiques : pots de yaourt, films, barquettes. Une simplification majeure du geste de tri pour les habitants !
- Moins pénible pour la vingtaine d'opérateurs de tri qui travaillent dans de meilleures conditions
- Très pédagogique : un parcours interactif inédit en France est proposé aux écoles et autres visiteurs alliant vidéos, jeux de lumières et ateliers ludiques et pédagogiques sur les déchets et les ressources naturelles...



Renouvellement du marché de collecte en apport volontaire

Certains flux de déchets, tels le papier et le verre des ménages ne sont collectés qu'en apport volontaire. Cette tâche est confiée à une entreprise dans le cadre d'un marché public. Le contrat arrivant à son terme prochainement, la procédure de renouvellement a été engagée. Sur le plan technique, des avancées importantes ont été incluses : suivi individualisé de chaque colonne, véhicule neuf, contrôle GPS des tournées, ... L'objectif étant de ne collecter que les colonnes qui le nécessitent tout en évitant les débordements.



Réflexion sur le nouveau marché de collecte et porte à porte

Le marché de collecte en porte à porte est, avec l'incinération, le principal poste de dépenses du service Environnement. Du fait du caractère saisonnier du territoire, l'organisation des collectes est particulièrement complexe. Bien que s'achevant début 2018, le nouveau contrat doit être réfléchi très en amont. Ainsi, dès l'automne 2016, les élus des communes membres se sont régulièrement réunis afin de définir le contenu de la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, encombrants, ...

Baisse de la TEOM



La loi impose sur un même territoire un même taux de TEOM. Alors qu'il était prévu d'aligner les 3 taux existants sur celui le plus haut, les élus de Terre de Camargue ont fait le choix de les lisser sur le taux le plus bas, soit 9,2 %, grâce aux économies générées par le plan d'action lancé en 2016 et des différentes optimisations du service. Ainsi, pour 85 % des habitants, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé entre 0,1 et 0,3 point en 2016 et est resté stable pour l'autre partie de la population alors qu'il aurait dû augmenter.



Mise en place de la filière Meubles

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de la collecte séparative des meubles sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi. Une benne spécifique est à la disposition des usagers afin qu'ils y déposent tout élément d'ameublement, en état ou non et quelque soit le matériaux (bois, plastique, métaux, mousses, textiles, ...). Entièrement financée par l'éco-participation, cette filière assure la collecte, le tri et la valorisation des meubles. Concrètement, les déchets collectés sont rassemblés et triés dans le Gard avant d'être transportés vers les centres de traitement. En 2017, la déchèterie d'Aigues Mortes sera à son tour équipée.

CHIFFRES CLÉS

3 communes

41 450 équivalents habitants

24 022 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées (tonnage stabilisé)

517 tonnes de verre et cartons professionnels collectées

+5,6% d'emballages recyclables collectés et triés

+1,1% de déchets collectés en déchèteries

95,8% des déchets de déchèterie valorisés



2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, ... Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le territoire desservi

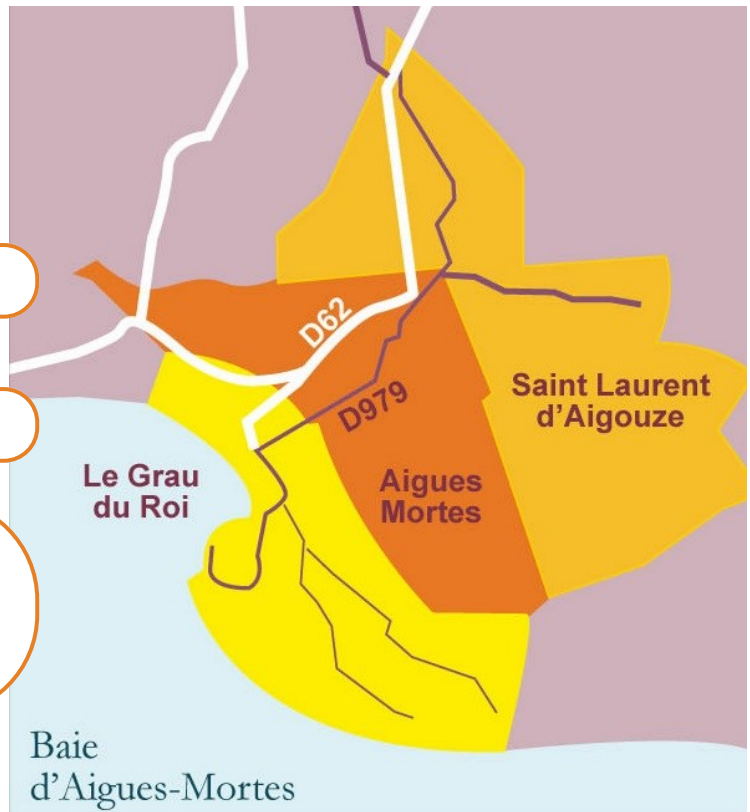


3 communes

Superficie : 213 km²

*Population permanente : 20 459
Population touristique : 125 944*

41 450 habitants
(population pondérée)



TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE ET CHIFFRES CLÉS

Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifiée sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

La collecte des déchets ménagers et assimilés



Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

Les différents types de collecte



• En porte à porte

- ▶ La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 14 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.
- ▶ Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 19h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.
- ▶ La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.



• En apport volontaire

- ▶ La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes de tri aériennes ou enterrées.
- ▶ Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 126 points tri, dont 16 enterrés.
- ▶ La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.
- ▶ Cela représente, en moyenne, un point tri pour 329 habitants.



Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

 **N° Vert 0 800 004 227**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans un contexte de responsabilisation des usagers et d'augmentation continue des coûts de prise en charge des déchets, certaines organisations ne sont plus viables. A partir de 2010, la collecte des encombrants est donc devenue mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. Les ramassages systématiques dans toutes les rues des communes et selon certains jours de la semaine appartiennent désormais au passé. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et végétaux) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.



La collecte des textiles

Un service de collecte des textile en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 12 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public. Collectées au moins une fois par semaine, elles ont permis de détourner de l'incinération **43,6567,39 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2016, en net recul par rapport à 2015 (-35%). Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).

Evolution des quantités collectées

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés

COLLECTE (en tonnes)	2010	2015	2016	Evolution 2015—2016
Population de référence	38 613	41 077	41 450	0,91%
Ordures ménagères résiduelles	12 973	12 810	12 437	-2,92%
Emballages	374	412	442	7,28%
Papier	431	367	331	-10,00%
Verre	786	798	816	2,34%
Encombrants totaux	918	563	460	-18,23%
<i>Sous-total</i>	<i>15 482</i>	<i>14 951</i>	<i>14 486</i>	<i>-3,11%</i>
Déchèteries	8 175	9 434	9 541	1,08%
Total	23 657	24 385	24 027	-1,49%



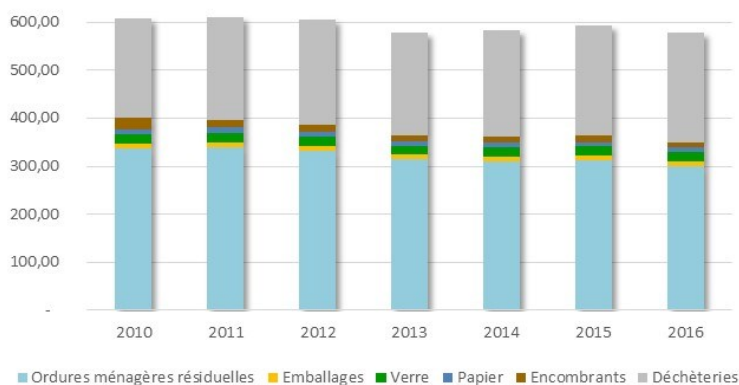
- La production totale de déchets ménagers et assimilés connaît une diminution en 2016.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	2010	2015	2016	Evolution 2015—2016	Evolution 2010—2016
Population de référence	38 613	41 077	41 450	0,91%	7,35%
Ordures ménagères résiduelles	335,97	311,86	300,04	-3,79%	-10,69%
Emballages	9,70	10,04	10,66	6,18%	9,89%
Papier	11,16	8,95	7,98	-10,81%	-28,52%
Verre	20,37	19,42	19,69	1,42%	-3,30%
Encombrants totaux	23,76	13,70	11,10	-18,97%	-53,28%
<i>Sous-total</i>	<i>400,96</i>	<i>363,96</i>	<i>350,79</i>	<i>-3,62%</i>	<i>-12,51%</i>
Déchèteries	206,80	229,67	230,19	0,17%	11,31%
Total	607,76	593,63	579,66	-2,35%	-4,62%

- Le ratio de production d'ordures ménagères subi une diminution non négligeable en passant à 300 kg / habitant / an.
- Le tonnage collecté en déchèteries reste stable autour de 9 500 tonnes, soit un ratio de collecte de 230 kg / habitant / an.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2016 (en kg / hab.)



- La production de déchets est stable avec une légère tendance à la diminution.



Les performances de tri sélectif

En 2016, près de 1 590 tonnes de déchets recyclables (hors carton collecté en déchèteries) ont été collectées et orientées vers le centre de tri d'une part et la verrerie d'autre part.

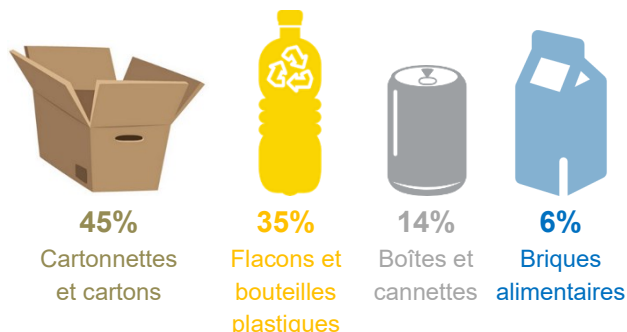


Des performances de collecte sélective accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités de déchets recyclables collectées, initiée en 2014, se poursuit encore en 2015 (+0,7%) après une période de baisse des tonnages collectés et ce pour tous les flux et tous les modes de collecte (porte à porte et apport volontaire), hors emballages en porte à porte.

Des efforts doivent être portés en 2017 sur la limitation des erreurs de tri. L'augmentation se poursuit de manière non négligeable pour atteindre en 2016 18,6% des tonnages d'emballages collectés.



PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)

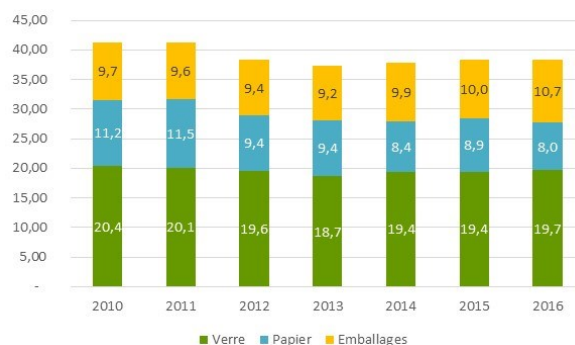
ZOOM SUR Les petits métaux

Depuis septembre 2016, même les plus petits emballages en métal peuvent être déposés dans les bacs, sacs et colonnes jaunes. Terre de Camargue a en effet candidaté et été retenue pour mener une expérimentation sur la collecte et le tri de ces déchets souvent négligés car très légers. Concrètement, désormais les dosettes de café en aluminium, les opercules de bouteilles de lait, les capsules de bouteille de bière et les divers bouchons métalliques doivent être triés. Les caractérisations menées montrent qu'ils représentent 0,5 à 1% des tonnages collectés. Par ailleurs, une célèbre marque de café soutien financièrement généreusement cette collecte.

ZOOM SUR Booster la collecte des papiers

En février 2016, Terre de Camargue a répondu à l'appel à projet national lancé par Ecofolio (éco-organisme en charge de la collecte des papiers) afin de donner un nouvel élan à la collecte des papiers. Ce flux est en effet victime d'une baisse très importante des tonnages collectés du fait de la crise de l'édition et d'un certain désintérêt de la part de la population. Terre de Camargue fait partie des quelques collectivités lauréates qui verront leurs projets financer jusqu'à hauteur de 70%. Parmi les engagements pris localement figurent l'assistance à la mise en place du tri au sein de gros producteurs, le déploiement de matériels de tri, la communication, ...

COLLECTE (en tonnes)	2015	2016	Evolution 2015-2016
Emballages (PàP)	257	262	2,1%
Emballages (AV)	155	179	15,5%
Verre	798	816	2,3%
Papier	367	331	-10,0%
Total collecté	1 577	1 589	0,7%
Total recyclé	1 515	1 507	-0,5%
Refus de collecte	63	82	30,6%



EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES (en kg / habitant)

Ratios nationaux (en kg / hab / an) : Emballages : 25,3 / Verre : 40,1 / Papier : 24,9

Les déchets des professionnels

La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.

Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères.

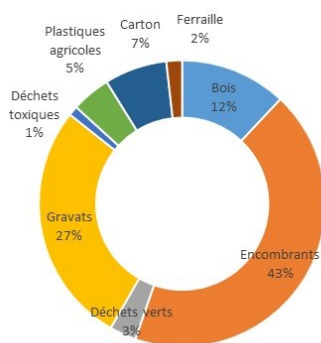
Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois ramassés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.

Le service en déchèteries

Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

Au 31 décembre 2016, 495 usagers non ménagers possédaient un compte en déchèterie. Parmi eux, 156 ont utilisé le service. Au total, 2 810 mètres cubes de déchets ont été déposés au sein des installations de la Communauté de communes Terre de Camargue et 2 562 sont soumis à facturation (91%).



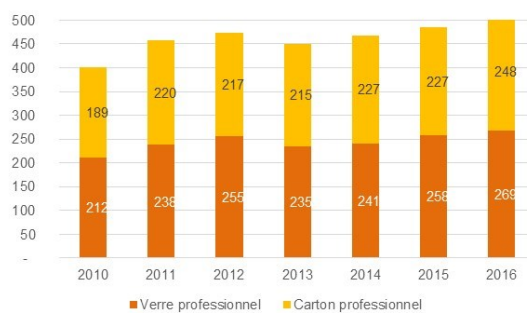
RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2016
(en volume)



+ 4,2%

+ 9,2%

+32 tonnes en 2016 (par rapport à 2015)



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE VERRE ET CARTON PROFESSIONNELS COLLECTÉE
(en tonnes)



La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Au 31 décembre 2016, sur les 116 usagers en compte, 45% ont utilisé le service au cours de l'année. Près de 1 807 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et transformées en compost. Ce chiffre est en diminution par rapport aux années antérieures.

1 807 tonnes facturées en 2016
-20,7%

La collecte en déchèteries

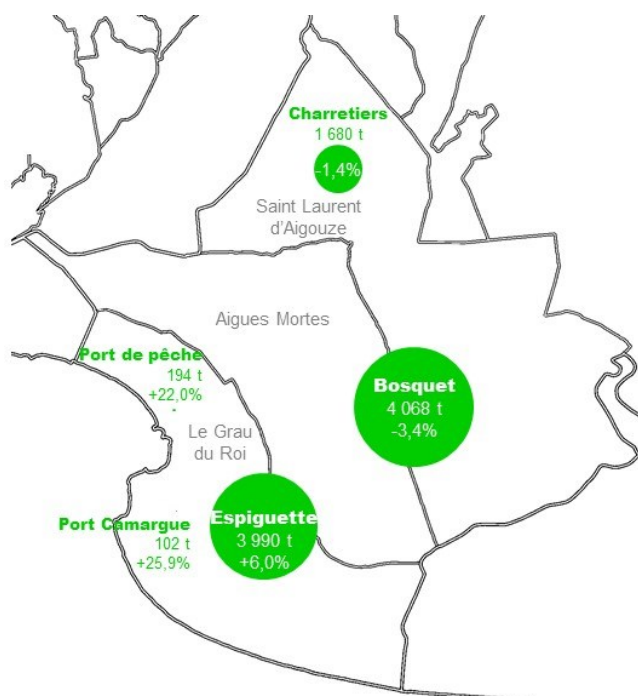
Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume.



5 déchèteries

au service de tous les usagers



LOCALISATION, TONNAGES COLLECTÉS EN 2016 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2015 CHACUNE DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries et Points Propres

BOSQUET—AIGUES-MORTES :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

ESPIGUETTE—LE GRAU DU ROI :

Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :

Mar - sam : 8h00—12h / 14h—17h

PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :

Lun - vend : 9h—12h / 14h—18h
Sam : 8h30—12h



Bien trier : une priorité

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bornes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.



Sécuriser : une nécessité

La Communauté de communes Terre de Camargue est intégrée dans le plan départemental de rénovation des déchèteries initié par le Conseil Départemental du Gard et l'ADEME. La sécurisation des déchèteries en est un axe primordial non seulement pour la protection des usagers mais aussi pour celle du personnel : les chutes restent la cause principale d'accident sur ces installations. Ainsi, dès l'été 2014, les garde-corps protégeant l'accès aux bennes ont été fermés. Un portail coulissant a été aménagé en 2015 et des tablettes pivotantes seront installées face à chacune des bennes des autres installations.

Des tonnages toujours en progression

La mise en place du tri du mobilier sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi a un impact direct sur les tonnages d'encombrants et de bois qui montrent une diminution significative.

DECHETERIES	2010	2015	2016	Evolution 2015—2016
Bois	813	1 153	981	-15,0%
Métaux	361	376	400	6,4%
Carton	126	379	414	9,2%
Gravats recyclables	-	3 645	3 553	-2,5%
Gravats non recyclables	3 299	443	360	-18,6%
Mobilier	-	-	302	-
Encombrants	1794	2 063	2 004	-2,9%
Déchets ultimes	-	11	119	1 024,6%
Végétaux	1 380	1 209	1 195	-1,2%
Filets de pêche	45	27	27	-2,6%
Déchets agricoles recyclables	-	26	51	96,2%
Pneumatiques usagés	-	8	8	-0,4%
Batteries	2	6	3	-54,1%
Piles	1	1	1	-24,7%
DEEE	90	257	309	20,2%
Déchets dangereux des ménages	74	68	63	-7,4%
Total	6 546	9 661	9 789	1,3%

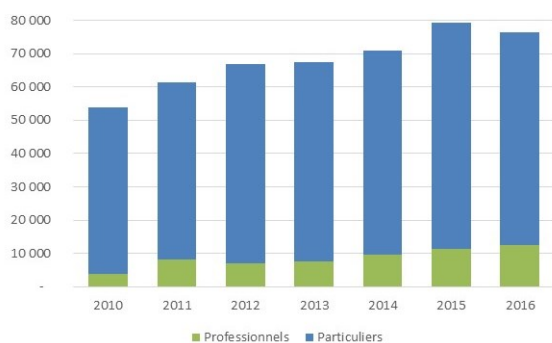
La sécurisation des déchèteries de Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze, opérée en 2013, continue de porter ses fruits. En effet, les tonnages de métaux de déchets électriques et électroniques (DEEE), générateurs de recettes, demeurent à la hausse par rapport aux années antérieures.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une séparation des déchets contenant du plâtre des déchets incinérables. Ils sont aujourd'hui évacués en stockage dans l'attente de l'émergence d'une solution locale durable.

La totalité des cartons collectés en déchèterie est prise en compte dans le tableau ci-contre.

Une fréquentation en hausse

En 2016, les déchèteries et Points Propres de la Communauté de communes Terre de Camargue ont accueilli 76 582 usagers, particuliers comme professionnels. Ces derniers totalisent 16,3% des visites. La fréquentation est léger retrait (-3,6%) en 2016 après une forte hausse en 2015.

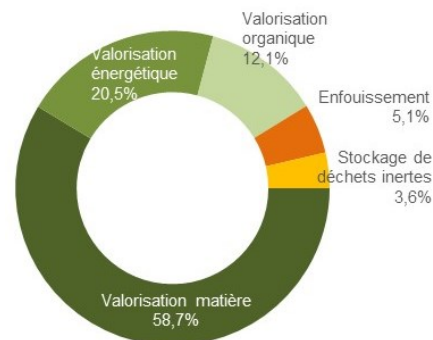


EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2016, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries reste la valorisation (94,7%). Ce chiffre est en léger retrait par rapport aux années précédentes du fait d'un tri approfondi de déchets ultimes jusqu'alors mélangés avec les encombrants. La valorisation matière représente environ 59% des tonnages. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 506 tonnes, soit 5% des tonnages.

MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES





ZOOM SUR

La mise en place de la filière déchets d'ameublement

En avril 2016, les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi ont accueilli chacune une benne de collecte de déchets d'ameublement. En 2017, la déchèterie d'Aigues-Mortes sera à son tour équipée.



MOBILIER

Les déchets concernés

Les déchets d'ameublement ne sont plus triés en fonction des matériaux majoritaires qui les constituent (bois, métal, textile, mousse, ...) mais selon leur fonction. Qu'ils soient encore en état, détériorés, voire en pièce détachées, que leur utilisation soit en intérieur ou à l'extérieur, tous les éléments ameublement sont désormais déposés ensemble dans la benne dédiée.

Concrètement, doivent être rassemblés la literie (lit, sommier, matelas), les meubles d'assise (canapé, chaise, fauteuil, tabouret, chaise longue, ...), les tables et plans de travail, les meubles de rangement (commode, placard, armoire, ...).

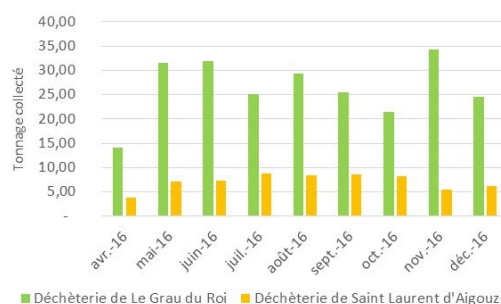


Collecter : comment ?

Une benne est mise à disposition par EcoMobilier sur chaque installation. Le plus compliqué étant de trouver un emplacement disponible sur des déchèteries qui ont vu les catégories de tri se multiplier ces dernières années.

Une fois la benne en place, les déchets ne doivent pas être compactés afin de pouvoir être facilement identifiables et triables au sein de l'installation de regroupement située à Pujaut (Gard). La densité moyenne de ces bennes est donc particulièrement basse.

La benne, pleine à au moins 75%, peut faire l'objet d'une demande d'évacuation par le biais d'une application web. Le transport, organisé et financé par EcoMobilier, est alors assuré dans les 24h.



EVOLUTION DES QUANTITÉS DE MOBILIER COLLECTÉ (en tonne)

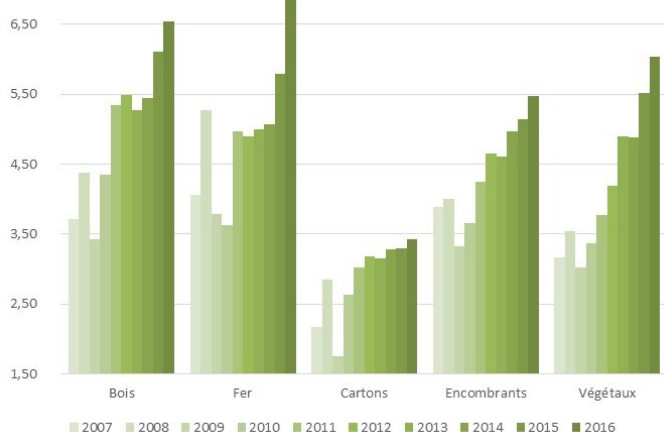
Quels résultats ?

Tonnage : 302 t

de mobilier collecté en 9 mois

Economie : 15 562 €

de frais de traitement



Compacter les bennes de déchèterie pour optimiser le transport

Terre de Camargue compacte de longue date ses bennes de déchèterie à l'aide d'un compacteur mobile. Monté sur l'un des camions 26T de la régie déchèteries, la compaction de toutes les bennes de déchèteries est effectuée plusieurs fois tous les jours.

En 2016, une attention particulière a été portée à la qualité de la compaction ce qui a permis d'accroître significativement le poids moyens des bennes transportées.

POIDS MOYEN DES BENNES DE DÉCHÈTERIES TRANSPORTÉES (en tonne / benne)

La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration attenante, elle a dû cesser son activité en raison de diverses nuisances. Le compostage des végétaux seuls a permis d'offrir une nouvelle vie à cet équipement mais aussi de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

Depuis, la production d'un compost de qualité est le fil conducteur des projets menés. La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable et une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Ouverte aux dépôts des usagers professionnels, elle traite en outre une partie des végétaux collectés en déchèteries.



EVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉ SUR LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESPIGUETTE



Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoyage de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.



EVOLUTION DU TONNAGE EN TRANSIT SUR LE QUAI DE TRANSFERT ET DU NOMBRE DE BENNES ÉVACUÉES

Les tonnages de déchets en transit sur le quai de transfert sont en forte progression depuis 2013 avec une augmentation de 15,7% pour les déchets de nettoyage et 7,9% pour les déchets de balayage.

Par ailleurs, une optimisation du fonctionnement de l'installation, par la compaction des bennes, opérée dès 2013, a permis de réduire de manière très significative le nombre de rotations, générant ainsi des économies substantielles. La densité moyenne des bennes de nettoyage est passée à 5,56 t / benne en 2016. Ainsi, si les tonnages 2014 et 2016 sont sensiblement les mêmes, le nombre de bennes évacuées a été réduit de près de 24%.

INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le Syndicat Mixte Entre Pic Etang (SMEPE)

Participation 2016 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 22 666 €

15 477 tonnes de déchets incinérées en 2016

1 187 tonnes de déchets recyclables triées

528 tonnes de déchets stockées



3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

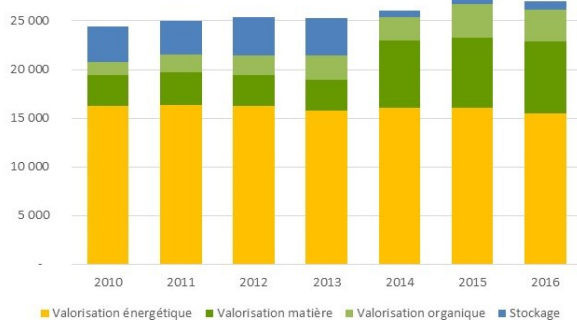
Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 3 % des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.

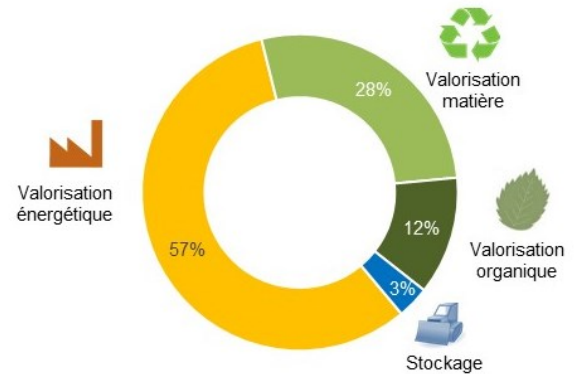
40% des déchets recyclés



EVOLUTION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



RÉPARTITION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

25 289 tonnes valorisées en 2016



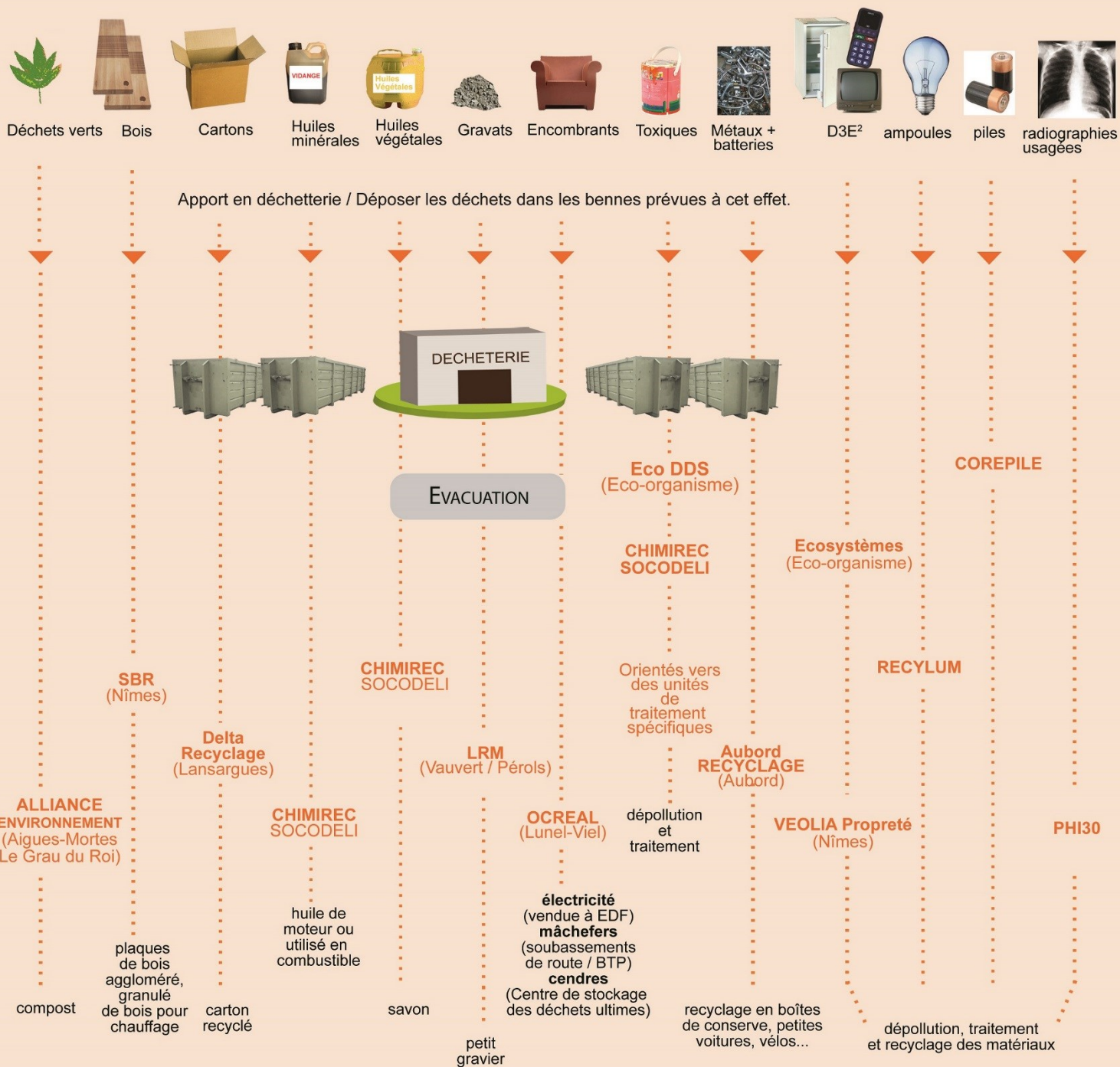
Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, 500 t sur les 25 795 traitées, sont regroupées sur le département du Gard mais ensuite évacuées vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

Les filières de traitement



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE



INFORMATIONS CLÉS

20 agents présents au sein du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue

Service de collecte assuré en régie (déchèteries) et en prestation de services (collectes)

De nombreuses actions de communication et de sensibilisation menées auprès de publics variés



4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

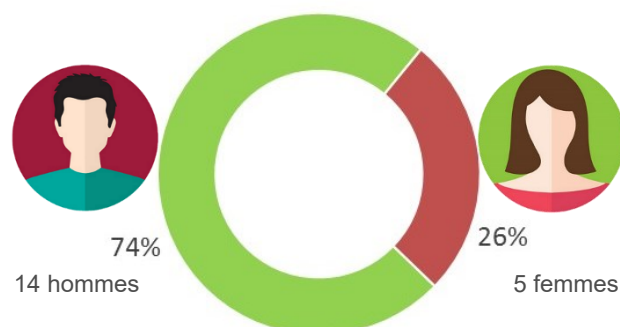
Des femmes et des hommes au service d'un territoire

Au 31 décembre 2016, 19 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Chef de service	1
Agent d'encadrement	1
Agents administratifs	4
Agents de terrain	2
Chauffeurs	2
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8
Agent polyvalent de remplacement	1

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.



Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. Si l'exploitation des déchèteries est réalisée en régie, les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères	Rocheblave Environnement	SMEPE
	Emballages recyclables		
	Encombrants		
	Carton professionnel	Rocheblave Environnement / CC Terre de Camargue	
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Rocheblave Environnement	
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	

Les actions de prévention et de sensibilisation

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir

et promouvoir la qualité du tri sélectif effectué par les habitants, vient à la rencontre de la population sous plusieurs formes : animations scolaires, porte à porte, ...

Des interventions bihebdomadaires d'information sur le tri

Dans une démarche pédagogique, l'équipe en charge de l'animation vient à la rencontre des habitants après chaque passage de collecte sélective (mardi et jeudi). Les usagers ayant commis des erreurs de tri signalées par le collecteur sont rencontrés et les consignes sont expliquées. Les incidences techniques et financières de ces refus sont présentées.



Des visites du centre de tri Valréna

Suite au changement de destination des déchets recyclables au 1^{er} janvier 2016, des visites du nouveau centre de tri ont été programmées. Dans un premier temps, les équipes techniques ont bénéficiées des explications approfondies du fonctionnement de l'installation exploitée par l'entreprise Paprec. Le personnel du service Environnement est depuis parfaitement en mesure d'informer les usagers sur la pratique du tri.

Dans un second temps, Terre de Camargue a invité les habitants qui le souhaitent à visiter le centre de tri. Deux sessions d'une douzaine de personnes chacune ont alors été organisées.

Des visites peuvent être programmées pour toute personne qui le souhaite : associations, particuliers, établissements scolaires, ...

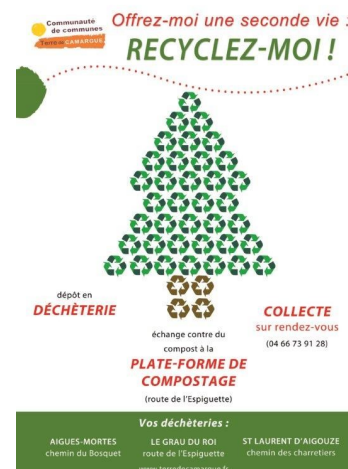
Equipement très pédagogique : un parcours interactif inédit en France est proposé aux écoles et autres visiteurs alliant vidéos, jeux de lumières et ateliers ludiques et pédagogiques sur les déchets et les ressources naturelles...

Opération Sapins

Pour la quatrième année consécutive, Terre de Camargue a encouragé ses habitants à gérer durablement les sapins de Noël fanés. Une fois les fêtes de fin d'année passées, un service de collecte en porte à porte (sur inscription) en plus d'une collecte en déchèteries et au sein de la plate-forme de compostage était proposé.

Pour tout sapin ramené sur l'une des installations, un lot de compost était offert.

Cette initiative a permis d'offrir une prise en charge des déchets contraignants à transporter, de maintenir les trottoirs propres et d'offrir une seconde vie à ces déchets végétaux. En effet, une fois collectés, tous étaient déposés sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette puis transformés en compost.



Accompagnement au tri



L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Listel - domaine de Jarras et le Seaquarium font parties des précurseurs. Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et de la sensibilisation du personnel ont fait partie des actions menées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance spéciale facturée aux usagers non-ménagers.

Mise en place du tri lors de manifestations et évènements

Le tri sélectif des emballages est désormais systématiquement proposé aux communes lors de manifestations sportives, culturelles, environnementales, ...

Ainsi, au cours de l'année 2016, des sensibilisations au tri et des moyens matériels ont été déployés lors des événements suivants :

- ▶ Challenge voile Safran : distribution de plus de 1 000 sacs de précollecte, déploiement d'un réseau de matériel permettant aux concurrents et visiteurs d'accomplir facilement leur geste de tri.
- ▶ Opération Nettoyons la Nature - Saint Laurent d'Aigouze
- ▶ Courses pédestres : O'Tour de la Carbonnière (Saint Laurent d'Aigouze), Foulées des remparts (Aigues Mortes) et Les foulées de la mer (Le Grau du Roi).
- ▶ Tournois sportifs : tennis (Aigues Mortes et Saint Laurent d'Aigouze)

L'intervention de l'équipe d'animation consiste en :

- ▶ Un travail préparatoire avec les services municipaux et les associations organisatrices : présentation de la démarche, des consignes de tri, validation des moyens matériels à déployer et de leur localisation, ...
- ▶ Puis la fourniture des contenants et de la signalétique et, le cas échéant, du personnel d'animation ;
- ▶ Enfin, la gestion opérationnelle du ramassage avec, au préalable, la vérification de la qualité des flux triés.

CHIFFRES CLÉS

Coût total des principales prestations rémunérées : 2,65 M€ TTC

Financement du service par la TEOM (4,7 M€) et la redevance spéciale (1,1 M€)

Dépenses totales liées à la gestion des déchets : 5,8 M€

Recettes perçues : 0,52 M€

Couverture du coût du service par les recettes perçues et la fiscalité



5 Les indicateurs financiers

Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code des marchés publics pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2016, le montant cumulé des principales prestations rémunérées s'est élevé à 2,65 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	2015	2016	Variation
Collecte des ordures ménagères, emballages et encombrants	1 824 487	1 807 161	-1,0%
Collecte du verre professionnel	49 535	48 192	-2,7%
Collecte du carton professionnel	59 978	59 376	-0,9%
Collecte des colonnes de tri sélectif	139 960	147 385	-5,3%
Quai de transfert : transport des bennes	25 058	21 275	-15,1%
Fourniture de bacs de conteneurisation	61 463	62 117	1,0%
Fourniture de colonnes de tri aériennes	-	506 075	-

Le financement du service

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 5,92 M€ en 2016.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2016, son produit s'est élevé à 4 702 706 €.

2016 a été marqué par le choix d'un taux unique sur tout le territoire communautaire. Le taux le plus bas a été retenu, soit 9,2%, soit une diminution de l'imposition pour 85% des propriétés du territoire.

La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

Elle peut être décomposée en le service assuré en porte à porte d'une part et le financement des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

Le produit de la facturation du service en porte à porte s'est élevé à 1 078 847 € en 2016.

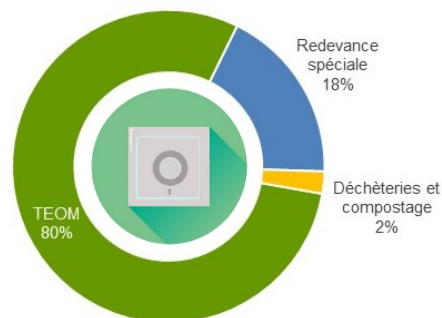
La prise en charge de déchets en déchèteries et sur la plate-forme de compostage a généré une facturation à hauteur de 134 498 € en 2016.



ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CC Terre de Camargue.

Le montant de cet impôt payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé.



RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE (en € net)

Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoyage et déchèteries, ...

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, ...) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté au service Environnement.

En 2016, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 5 797 314 € TTC, réparties à hauteur de 61% pour les opérations de collecte et 39% pour le traitement.

Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :



La pré-collecte :

Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

La collecte :

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri sélectif, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

La valorisation matière

Si le tri sélectif est générateur de recettes, via la revente des matériaux, il est également à l'origine de dépenses liées au tri des déchets recyclables. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

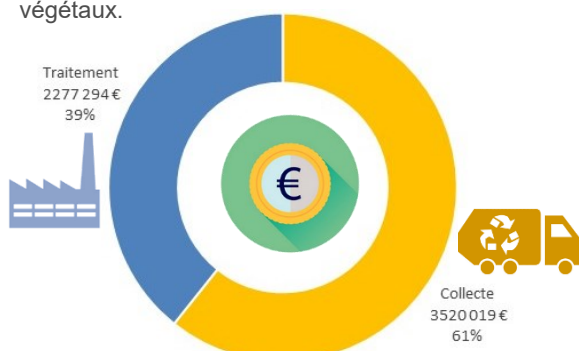
La valorisation énergétique

Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'usine d'incinération de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux.

Le stockage

Bien que très faiblement utilisé, la Communauté de communes Terre de Camargue a recours au stockage de déchets qui ne peuvent rejoindre les autres filières de traitement.

Dépenses en €TTC	2015	2016
Précollecte	70 645	572 056
Collecte	2 982 922	2 947 963
Valorisation matière	341 179	277 686
Valorisation énergétique	1 998 477	1 937 015
Stockage	59 591	62 593



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
(EN € TTC)

Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

139,86 € TTC dépensés / hab.

213,89 € TTC dépensés / tonne



Les recettes

Les recettes 2016 s'élèvent à 672 959 € décomposées en :

► Les recettes industrielles pour 27%

Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri sélectif est également un axe primordial de travail.

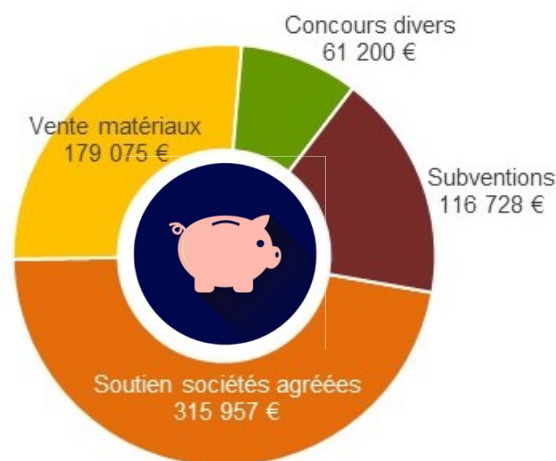
► Les soutiens à hauteur de 47%

Versés par les éco-organismes (EcoEmballages, EcoDDS, EcoFolio, EcoMobilier, Ecosystèmes), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

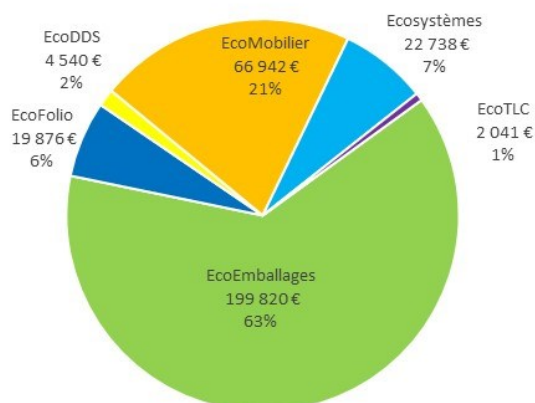
Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.

► Les autres recettes totalisant 26%

Les autres recettes sont très diverses. Elles comprennent notamment les participations à la fourniture de composteurs et lombricomposteurs, de bacs de collecte de confort en plus des divers reversement liés à la TVA ou à la mise à disposition de personnels. Les subventions versées par l'ADEME et le Conseil Départemental du Gard, notamment pour la rénovation du parc de déchèteries, entrent dans cette catégorie de recettes.



RÉPARTITION DES RECETTES DE GESTION DES DÉCHETS



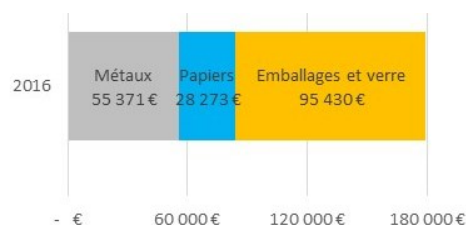
MONTANTS ET RÉPARTITION DES SOUTIENS VERSÉS PAR LES ÉCO-ORGANISMES

Ratios

En 2016, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

25,36 € TTC versés / hab.

39,79 € TTC versés / tonne



RÉPARTITION DES PRODUITS DE VENTE DES MATÉRIAUX



Le coût net de gestion des déchets

La fiscalité obligatoire (TEOM et redevance spéciale) vient en complément des recettes d'exploitation perçues et permettent de rendre le compte du service excédentaire, témoin d'une gestion adaptée et rigoureuse. Le reliquat est mis à profit afin de permettre la réalisation de projets en faveur de l'optimisation du service (renouvellement ou adaptation de matériel) et la prévention des déchets résiduels (compostage individuel, tri sélectif, ...).

Coûts nets 2016
de gestion des déchets
(dépenses -recettes)

119,96 € / hab.

179,34 € / tonne



Coûts complets de gestion des déchets

Les coûts complets correspondent à la sommes des charges relatives à la gestion des flux de déchets considérés.

Flux de déchets	Coûts complets en € HT					Ratio en € HT / t	Ratio en € HT / hab
	Collecte	Transport	Tri	Traitement	Total		
Tous flux confondus	2 244 447	169 377	79 197 2	2 057 85	4 550 874	173,21	109,79
Ordures ménagères	1 272 302	-	-	1 543 432	2 815 734	226,40	67,93
Emballages recyclables	287 557	-	68 028	-	355 585	804,96	8,58
Verre	82 078	9 371	-	-	91 449	84,29	2,21
Papier	18 934	-	4 961	-	23 895	72,26	0,58
Encombrants	198 097	46 569	-	294 325	538 991	227,26	13,00
Végétaux	95 135	27 795	-	112 717	235 647	75,72	5,69
Cartons	60 123	9 618	6 208	-	75 949	183,52	1,83
Métaux	19 294	9 298	-	-	28 592	71,46	0,69
Bois	36 400	22 789	-	47 770	106 959	109,08	2,58
Gravats	145 269	40 544	-	27 932	213 745	54,62	5,16
Déchets toxiques	1 147	-	-	16 970	18 117	586,50	0,44
DEEE	11 481	-	-	-	11 481	37,12	0,28
Mobilier	11 210	-	-	-	11 210	37,12	0,27
Déchets non recyclables	5 420	3 393	-	14 707	23 520	161,10	0,57

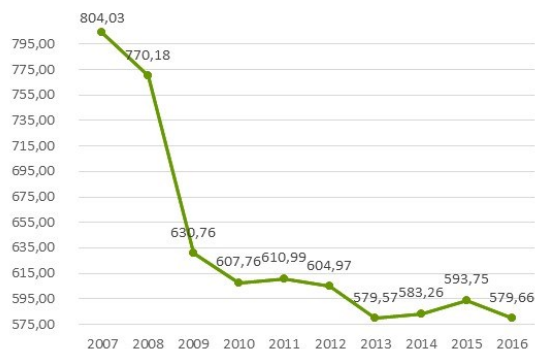


6 Les indicateurs de suivi

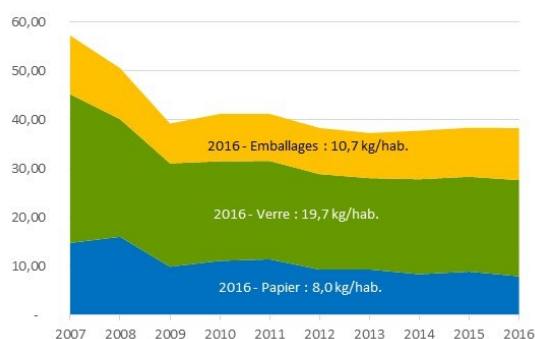
Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collecte des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.

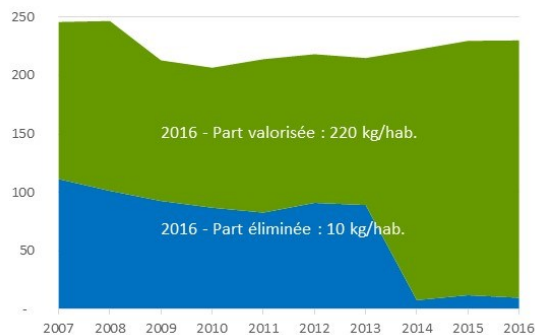
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective, déchèterie (en kg / habitant)



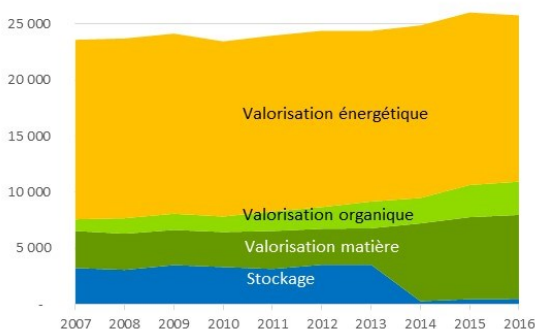
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE COLLECTÉS (en kg / habitant)



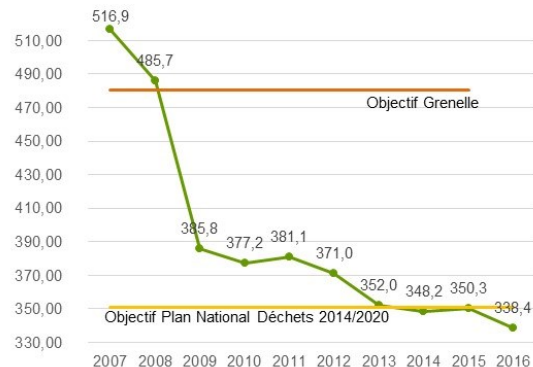
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION (en kg / habitant)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



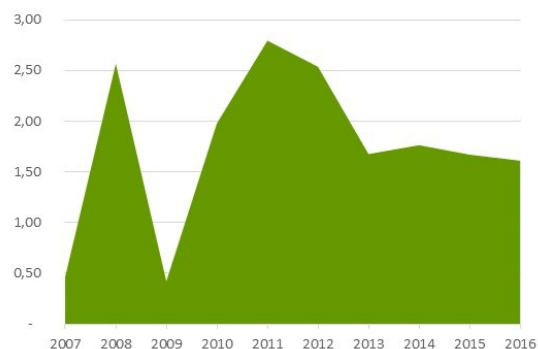
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives, hors déchèterie (en kg / habitant)



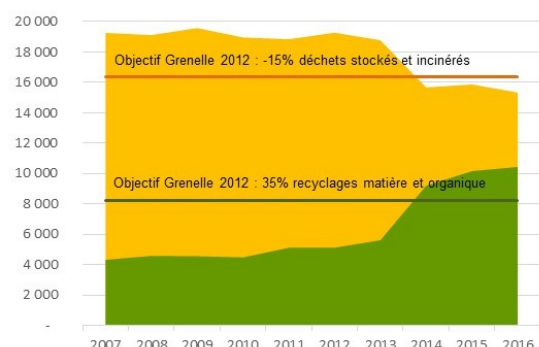
EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE



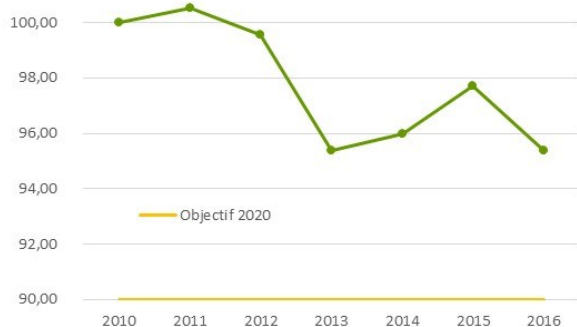
EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)



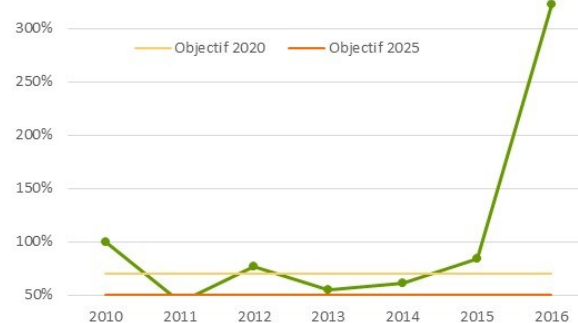
RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (base 100 en 2010)

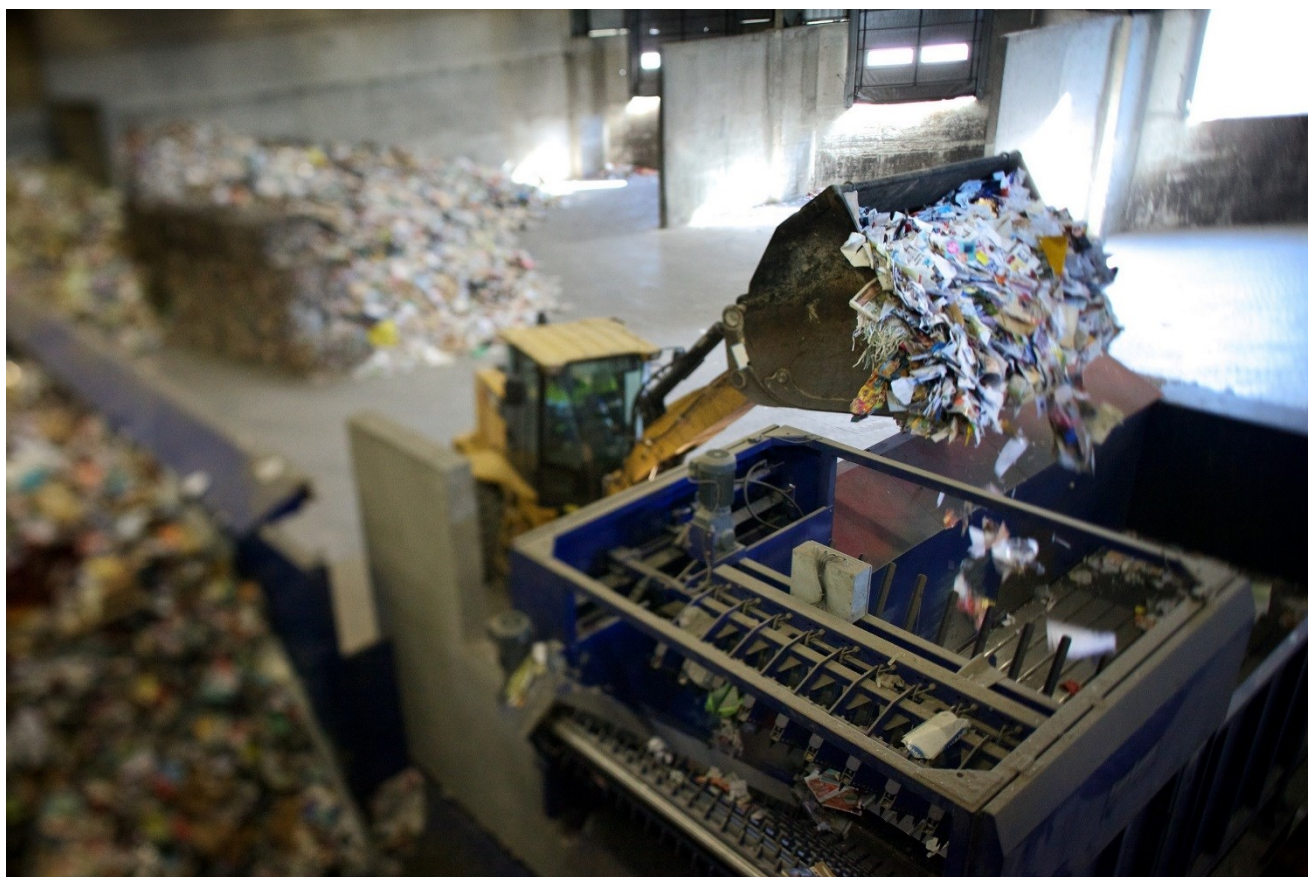


**INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS
NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLA-
TION DE STOCKAGE (base 100 en 2010)**



Notes

[illegible]



Conception et réalisation : K. Fourcadier - Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue

2016

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Communauté de communes
Terre de Camargue**

Service Environnement

26, quai des croisades
30 220 Aigues-Mortes

04 66 73 91 28

environnement@terredecamargue.fr

Visitez notre site web :
www.terredecamargue.fr

ADEME



Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie



www.gard.fr



ECO
EMBALLAGES



Eco-systèmes



L'eco-organisme du textile - du linge - de la chaussure

**Communauté
de communes**
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr